

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS
PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Quorum : 8

Etaient présents : MM. ANEDDA Floriane – CALBET Alexandra - CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – DUMOULIN Sandrine - FRESARD Maxime – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – HELET Christine - MORENO Christine - MUGNIER Sarah – PETREMANT Charlotte - SILVANT Hervé - TUETHEY Éric

Absent : Néant

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GUEUTAL Didier a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 16/03/2026.

Ordre du Jour :

- 1 – Election du Maire
- 2 – Fixation du nombre d'Adjoints au Maire – délibération N° 2026/04
- 3 – Election des Adjoints
- 4 – Lecture de la charte de l'élu local

1 – Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GIRARDOT Pierre-Aimé, doyen d'âge, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés M./Mme ANEDDA Floriane – CALBET Alexandra - CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – DUMOULIN Sandrine - FRESARD Maxime – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – HELET Christine - MORENO Christine - MUGNIER Sarah – PETREMANT Charlotte - SILVANT Hervé - TUETHEY Éric dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M GUEUTAL Didier

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Maire : Premier tour de scrutin

Le Président a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GIRARDOT Pierre-Aimé : 15 voix

M. GIRARDOT Pierre-Aimé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et déclare accepter d'exercer cette fonction.

2 – Fixation du nombre d'Adjoints au Maire – délibération N° 2026/04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre Adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la création de **trois** postes d'Adjoints au Maire.

3 – Election des Adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. le Maire.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. GUEUTAL Didier

Considérant que dans toutes les communes les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont tous élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste TUETÉY Éric : 15 voix

La liste TUETÉY Éric ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire : M. TUETÉY Éric, Mme MUGNIER Sarah et M. GIRARDOT Mathieu.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4 – Lecture de la charte de l'élu local

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte de l'élu local.

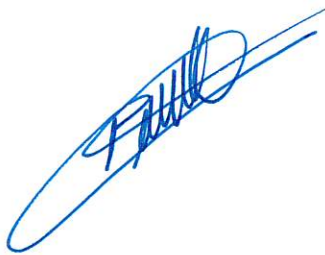
Il remet au Conseil Municipal une copie de cette charte ainsi que des articles L. 2123-1 à L. 2123-35 du CGCT relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

La délibération 2026/04 a été examinée au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 23 mars 2026.

La séance est levée à 19 h 15.

Le secrétaire de séance,
Didier GUEUTAL.



Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.

